

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2012 – 71		
Date : 30/03/2012	Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de MONTENACH	Vote : Favorable à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 30 mars 2012 a étudié le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Montenach pour la période 2012/2016 présenté par Pierre Wernain, Conservateur de la Réserve et Yann Rivière, Technicien.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

La RNN de Montenach présente un caractère remarquable lié à son patrimoine naturel (pelouse) son histoire et à l'implication de sa commune.

Cette réserve démontre une mosaïque d'intérêts et de diversité des habitats maintenue grâce à une gestion multifonctionnelle (diverses modalités de pâturage ovins et ânes, débroussaillage, fauchage,...).

La création de la Maison de la Nature en mai 2012 sur ce site participera au renforcement du volet pédagogique.

De plus, au-delà de cette multiplicité d'aspects de gestion, s'ajoute une dimension sociale de réinsertion. La conjugaison de l'ensemble de ces paramètres offre un très bon résultat.

AVIS DU CSRPN :

En considération de ce qui précède, le CSRPN après avoir examiné le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Montenach émet un avis favorable à l'unanimité assorti des observations suivantes :

- Des études à envisager sur la qualité de l'eau et la biodiversité existante dans les milieux aquatiques.
- Une clarification particulière à engager sur le marais en partenariat avec l'Agence de l'Eau pour déterminer la localisation de la canalisation et la stratégie mener.
- Une réflexion sur le volet cynégétique à engager avant le renouvellement du bail contracté avec les chasseurs (dans trois ans), sur la révision du cahier des charges pour une priorisation de la conservation de la biodiversité.
- Un travail d'inventaire à mettre en oeuvre sur le volet « chiroptères ».
- Une complémentarité de la Maison de la Nature et de la gestion de la réserve à assurer.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

